ENTRETIEN ET CRÉATION D'ESPACES VERTS

#aménagement #conception #nature

© 04/2022 Compagnons du Devoir - Crédits photos : istock - Ne pas jeter sur la voie publique.

Le jardinier-paysagiste ou la jardinière-paysagiste peut être amené(e) à intervenir sur un travail de plantation comme de l'engazonnement, sur la fabrication d'une clôture ou d'une construction paysagère, sur la mise en œuvre d'un bassin ou d'un arrosage automatique ou encore sur l'élaboration d'un plan de gestion de jardin ou d'un plan d'aménagement.

Les qualités requises sont la patience, la créativité et le sens du détail.

DÉBOUCHÉS

Ouvrier(ère) qualifié(e) – Concepteur(trice) du paysage – Technicien(ne) en espaces verts –
Chef(fe) de chantier – Conducteur(trice) de travaux – Technico-commercial(e) – Chef(fe) d'entreprise…

RÉMUNÉRATION MENSUELLE (BRUTE)

1 540 € en début de carrière
et à partir de 3 500 €
pour un(e) chef(fe) d'entreprise.

PARCOURS DE FORMATION*

Départ sur le Tour de France – prérequis : diplôme du métier

TITRE PROFESSIONNEL
Ouvrier du paysage (7 mois)

CERTIFICATION DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE 1
Ouvrier qualifié en construction d'ouvrage paysager (1 an)

Étape à l'international : CLES B2 diplôme de langue

TITRE PROFESSIONNEL Encadrement de chantier
(chef de chantier) (1 an)

CERTIFICATION DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE 2
Ouvrier en aménagement et entretien d'espaces végétalisés (1 an)

Formation au design du paysage (2 ans)

Diriger une entreprise artisanale
(reprise et création d'entreprise) (1 an)

** Parcours susceptible d'évoluer.*

Les diplômes obtenus sont des diplômes français

www.compagnons-du-devoir-belgique.com